Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260226-2026_02_26_11-DE

VILLE DE VEZIN le-Coquet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 26 FÉVRIER 2026

NOMBRE

De Conseillers en exercice : 28

De Conseillers présents : 20

De votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Vezin-le-Coquet convoqué le treize février, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle Mosaïque, sous la présidence de Monsieur René-François Houssin, Maire.

Étaient présents :

M. AFTIM Nabih - M. AGAESSE Ronan - M. BONIFACE MANOHARAN Antoine - Mme CAILLARD Laurence – Mme COLIN Fabienne - M. DUBREUIL Jean-Louis - Mme EL HASNAOUI Bouchra arrivée à 19h28 à partir de la délibération N°2 - Mme FULBERT Mirlène - M. GOBERT Daniel - M. HOUSSIN René-François – Mme HUTEAU Gisèle – M. JOUFFE Pierrick - M. LE MEUT Paul - Mme LECROSNIER Madeleine - M. MALINGRE Alain - Mme QUELLEUC Martine - Mme QUEMENER Aurélie – Mme RENOU Clarisse – M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier - M. VACHET Olivier

Étaient absents :

Mme BOQUET Charlène - M. BOUCARD Michel - Mme FRIQUET Chantal - Mme GALLAIS Marie-Noëlle - Mme LAHAYE Marie-France - M. LEPORT Laurent - Mme PEREIRA Valérie - Mme RAOULT Marie

Pouvoirs de vote :
Mme GALLAIS Marie-Noëlle à M. GOBERT Daniel
M. LEPORT Laurent à M. MALINGRE Alain
Mme RAOULT Marie à M. HOUSSIN René-François

Secrétaire :

M. MALINGRE Alain

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213503535-20260226-2026_02_26_11-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

PATRIMOINE COMMUNAL - URBANISME – DÉVÉLOPPEMENT ÉCONOMIQUE – PROJETS STRUCTURANTS – ACCESSIBILITÉ

Réf. : WH/VLB/26/11

OBJET 2.1 AVENANT - CONVENTION CAU 35 ARCHITECTE CONSEIL – 2026 (PJ)
PJ : Convention CAU – Avenant 2026

EXPOSÉ

Monsieur Jouffe, Adjoint chargé de l'urbanisme, rappelle que la commune a signé une convention avec le Département d'Ille-et-Vilaine pour un service de conseil en architecture et urbanisme (CAU35) du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025, après avoir autorisé Monsieur le Maire à signer cette dernière par une délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2022.

Par courrier du Département d'Ille-et-Vilaine, reçu le 13 janvier 2026, la commune de Vezin-le-Coquet est sollicitée afin de proroger ladite convention, arrivée à échéance le 31 décembre 2025, par voie d'avenant pour une durée d'un an.

L'article 7 de ladite convention serait ainsi modifié : « Le présent avenant est conclu pour une durée d'un an, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 ».

La commission « Patrimoine communal - Urbanisme – Développement économique » a examiné ladite convention le 05 février 2026.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant prorogeant, pour une durée d'une année, la convention entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la commune de Vezin-le-Coquet définissant les modalités d'intervention de l'architecte-conseil, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant prorogeant, pour une durée d'une année, la convention entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la commune de Vezin-le-Coquet définissant les modalités d'intervention de l'architecte-conseil, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,

Alain Malingre

Le Maire,

René-François Houssin